

Code de Conduite du Fournisseur





Table des matières

SECTION 1 – NOS STANDARDS	4
1.1 Respect des lois internationales, nationales, régionales et locales applicables	4
1.2 Droits Humains	4
1.3 Confidentialité et propriété intellectuelle	6
1.4 Lutte contre la corruption.....	6
1.5 Pratiques commerciales déloyales.....	7
1.6 Conflits d'intérêts	7
1.7 Délits d'initiés.....	8
1.8 Protection des données.....	8
1.9 Impacts environnementaux	8
SECTION 2 - FACON DE TRAVAILLER DE CAPGEMINI AVEC SES FOURNISSEURS	9
2.1 Bon de commande obligatoire	9
2.2 Sécurité et travail sur les sites de Capgemini	9
2.3 Enquêtes et sondages Fournisseurs.....	9
SECTION 3 – LIGNE D'ASSISTANCE ETHIQUE : SpeakUp	10
APPENDIX A : DOCUMENT D'ACCEPTATION DU FOURNISSEUR	11



Introduction au Code de Conduite du Fournisseur de Capgemini

Chez Capgemini, nous sommes engagés à assurer une croissance fructueuse et durable, en collaborant avec nos clients, afin de créer de la valeur grâce à notre expertise et notre intégrité professionnelle.

Nos Sept valeurs - honnêteté, audace, confiance, liberté, plaisir, modestie et esprit d'équipe - sont au cœur de notre identité et expriment notre personnalité, notre esprit. Partagées par nos équipes à travers le monde, nos valeurs demeurent constantes et favorisent la diversité, ainsi que les libertés et initiatives individuelles.

En tant que groupe opérant dans plus de 50 pays, Capgemini s'efforce d'agir de manière exemplaire et, ainsi, respecte les lois et réglementations des pays dans lesquels il opère. En outre, Capgemini est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2004 et soutient, au niveau local et mondial, initiatives et élaborations de normes commerciales visant à améliorer, de façon durable et éthique, la vie des communautés au sein desquelles le groupe est présent et opère.

Nous travaillons avec nos Fournisseurs et partenaires commerciaux dans le but d'apporter une valeur ajoutée à nos clients et nous attendons de nos Fournisseurs et autres partenaires commerciaux qu'ils respectent pleinement les lois. Il est essentiel pour Capgemini que les Fournisseurs et leurs employés respectent les normes éthiques les plus strictes et qu'ils adhèrent à toutes les lois applicables.

En effet, nos standards ne peuvent être maintenus qu'avec votre coopération et votre engagement. Dès lors, vous vous engagez à respecter les termes de notre Code de Conduite des Fournisseurs et à surveiller et auditer votre conformité à ce Code. Vous reconnaissez que son respect est nécessaire pour maintenir votre statut de Fournisseur de Capgemini. Lorsque cela est prévu au sein de votre contrat avec Capgemini, vous êtes tenu de vous assurer que tout sous-traitant, agent ou autre tiers que vous engagez dans le cadre de votre collaboration avec Capgemini agira conformément à ce Code.

Le terme "Fournisseur" désigne toute entreprise, société, personne ou autre entité qui vend ou cherche à vendre des services ou des biens à Capgemini, y compris les employés, agents et autres représentants du fournisseur.



SECTION 1 – NOS STANDARDS

Au sein de cette première section, Capgemini définit les engagements minimums attendus des Fournisseurs, en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, d'éthique, de lutte contre la corruption, de conformité réglementaire, et de standard dans les relations commerciales.

1.1 Respect des lois internationales, nationales, régionales et locales applicables

Nous reconnaissons que les coutumes, traditions et pratiques locales puissent varier, mais nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent, au minimum, les lois internationales, nationales, régionales, locales ainsi que les standards internationaux, relatifs notamment, sans s'y limiter :

- Aux droits humains, y compris les droits sociaux et du travail ;
- A la santé et la sécurité au travail ;
- A l'éthique professionnelle, notamment en matière de conduite des affaires, d'anti-corruption, de concurrence loyale, de contrôle des exportations et de sanctions commerciales ;
- A la protection des données et à la cybersécurité ;
- Au respect de l'environnement.

Votre entreprise est un fournisseur de longue date de Capgemini. Vous apprenez que l'un de vos actionnaires vient d'être placé sur une liste de sanctions par l'OFAC. Que devriez-vous faire ?



Vous devez formellement en informer Capgemini. Le service juridique de Capgemini travaillera avec votre entreprise pour déterminer les conséquences que cela peut avoir sur la relation de confiance développée au fil des ans et évaluer la meilleure façon de maintenir la relation dans le respect des règles de contrôle des exportations.

1.2 Droits Humains

Les Fournisseurs s'engagent à protéger et promouvoir les droits humains conformément avec la Charte Internationale des droits de l'Homme, à la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail avec ses conventions fondamentales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes (à savoir : les employés, les clients, les Fournisseurs, les actionnaires et les communautés locales dans lesquelles ils exercent leurs activités). Les Fournisseurs doivent être informés et respecter la Politique de Capgemini en matière de droits humains, telle que décrite ci-dessous¹.

¹ https://prod.ucwe.capgemini.com/wp-content/uploads/2023/04/Capgemini-Human-Rights-Policy_2023-02_French-VF.pdf



1.2.1 Egalité des chances et traitement équitable

Les Fournisseurs ne pratiqueront pas de discrimination en raison du sexe, de l'opinion politique, de l'origine sociale, de la couleur de peau, de la race ou de tout autre critère. Les Fournisseurs doivent promouvoir la diversité et l'inclusion.

1.2.2 Liberté d'expression

Les Fournisseurs respectent la liberté d'expression de leurs employés et s'engagent à une politique de tolérance zéro contre les représailles. Cela doit être assuré par un dialogue ouvert et la mise en œuvre de mécanisme de gestion des réclamations.

1.2.3 Liberté d'association et négociation collective

Les Fournisseurs respectent le droit de leurs employés d'adhérer (ou de s'abstenir d'adhérer) à des organisations de travailleurs, y compris des syndicats, et de participer à des négociations collectives, conformément aux lois en vigueur. Ils s'assurent que leurs employés bénéficient du recours à la consultation et au dialogue.

1.2.4 Travail sans harcèlement

Les Fournisseurs traitent les employés avec respect et dignité et ne recourent pas à la violence physique ou verbale ou à d'autres formes de harcèlement. Toute menace ou autre forme d'intimidation est interdite. Cela couvre un ensemble de comportements, pratiques ou traitements inacceptables, y compris la violence sexiste (y compris le harcèlement sexuel).

1.2.5 Un lieu de travail sûr

Les Fournisseurs offrent un environnement de travail sain et sûr à tous leurs employés. Ils veillent, notamment, à ce que les installations, la formation et l'accès aux informations relatives à la sécurité soient adéquats. Lorsque les Fournisseurs interviennent dans les locaux de Capgemini ou pour le compte de Capgemini, par exemple lors de l'utilisation, de la manipulation, du transport ou de l'élimination de matières dangereuses ou de l'élimination d'équipements électroniques, ils doivent confirmer qu'ils comprennent leurs obligations. Toutes les politiques, procédures et directives en matière de santé et de sécurité applicables, doivent être respectées, et les Fournisseurs se doivent également d'attester qu'ils disposent des processus de gestion et des contrôles adéquats, et, le cas échéant, accepter d'assumer toute responsabilité résultant de leurs actions.

1.2.6 Conditions de travail justes et favorables et protection contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains

Les Fournisseurs ne doivent pas recourir au travail des enfants.

Le terme "*enfant*" désigne toute personne de moins de 15 ans (ou de 14 ans si la législation du pays le prévoit), ou toute personne n'ayant pas terminé sa scolarité obligatoire, ou toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum d'embauche dans le pays, l'âge le plus élevé étant retenu. Les Fournisseurs peuvent participer à des programmes d'apprentissage en milieu de travail, dans le respect de toutes les lois et réglementations. Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas effectuer de tâches susceptibles de compromettre leur santé ou leur sécurité.

Les Fournisseurs ne doivent pas recourir à la traite des êtres humains, au travail forcé, asservi ou obligatoire, et les employés doivent être libres de quitter leur emploi à tout moment après un préavis raisonnable.

Les employés ne doivent pas être tenus de verser des acomptes ou arrhes, des sommes d'argent ou de déposer des documents auprès de leur employeur, sauf si cela est requis par la loi applicable.



Temps de travail : Les Fournisseurs se conforment à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'heures de travail. Les employés ne sauraient être tenus de travailler plus que le nombre d'heures maximal hebdomadaire autorisé par la loi, ou 60 heures par semaine, y compris les heures supplémentaires, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Les travailleurs bénéficient d'au moins un jour de congé par semaine de 7 jours.

Salaires décents : Les Fournisseurs veillent à ce que les travailleurs soient rémunérés au moins au salaire minimum légal et soient rémunérés pour les heures supplémentaires conformément aux lois et réglementations applicables.

1.2.7 Protection des données personnelles

La protection des données personnelles fait partie des engagements de Capgemini en matière de Droits de l'Homme. En conséquence, Capgemini s'engage à s'assurer que les Fournisseurs respectent les exigences intégrées et énoncées au paragraphe 1.8 du présent document dans le but de garantir confidentialité et la sécurité des données personnelles de Capgemini ou de ses clients.

1.2.8 Intelligence Artificielle

Les Fournisseurs sont tenus de suivre les principes décrits dans la Charte Ethique pour l'IA² de Capgemini et s'assurent que leur utilisation de l'intelligence artificielle ne porte en aucune façon atteinte aux Droits humains.

1.3 Confidentialité et propriété intellectuelle

Les Fournisseurs, leurs sous-traitants et leurs employés préservent la confidentialité de toutes les informations confidentielles et sensibles de Capgemini auxquelles ils ont accès, conformément aux lois en vigueur ou à l'engagement contractuel applicable. Les Fournisseurs protègent toute la propriété intellectuelle appartenant à Capgemini et ses clients, ainsi qu'à d'autres Fournisseurs et individus.

1.4 Lutte contre la corruption

Les Fournisseurs s'engagent à respecter les standards d'intégrité les plus élevés dans toutes leurs interactions commerciales à travers le monde. Toute forme de corruption, telle que les pots-de-vin, l'extorsion ou le détournement de fonds, est strictement interdite.

Les Fournisseurs agissent en conformité avec les directives de Capgemini relatives à la lutte contre la corruption et mettent en œuvre les procédures adéquates pour que leurs employés se conforment aux réglementations anticorruptions en vigueur.

Il est impératif que les Fournisseurs s'informent de l'ensemble des engagements énoncés dans la politique Anti-corruption de Capgemini³ et les respectent.

Les Fournisseurs ne doivent pas offrir, promettre ou fournir à un employé de Capgemini un pot-de-vin, une faveur, une gratification, un divertissement ou toute autre chose de valeur afin d'obtenir un traitement favorable de la part de Capgemini.

Il est également formellement interdit aux employés de Capgemini de solliciter de telles faveurs. Cette restriction s'applique également aux membres de la famille et aux proches de vos employés ainsi qu'aux employés de Capgemini.

² https://www.capgemini.com/wp-content/uploads/2021/06/Capgemini_Code_of_Ethics_for_AI_2021_EN.pdf

³ <https://www.capgemini.com/about-us/management-and-governance/policies/anti-corruption-policy/>



Capgemini a lancé un appel d'offres pour sélectionner des Fournisseurs dans le cadre d'un projet. Il s'agit d'un contrat prometteur et vous souhaitez que votre entreprise soit sélectionnée par Capgemini. Un prestigieux tournoi de tennis approche et votre entreprise sponsorise ce tournoi. Après le lancement de l'appel d'offres, un membre de l'équipe de Capgemini vous demande deux invitations. Devriez-vous les fournir ?



Vous ne devez pas donner suite à cette demande. Cela serait considéré comme un cadeau, et dans le cadre d'un appel d'offres, cela pourrait être considéré comme une tentative de corruption de l'employé de Capgemini. Si vous décidez de donner suite à une telle demande, celui-ci sera obligé de le signaler par écrit à son Directeur de BU, et cela pourrait entraîner l'exclusion de votre société de l'appel d'offres et de projets futurs.

1.5 Pratiques commerciales déloyales

Les Fournisseurs se conforment à toutes les lois applicables en matière de concurrence et, en particulier, ne fixent pas les prix, ne font pas d'offres truquées, ne se répartissent pas les clients ou les marchés et n'échangent pas d'informations actuelles, récentes ou futures sur les prix avec leurs concurrents. Les Fournisseurs doivent être informés et respecter la politique de Capgemini en matière de Droit de la Concurrence⁴.

1.6 Conflits d'intérêts

Capgemini demande à ses Fournisseurs de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré dans le cadre de leurs relations commerciales avec Capgemini.

Un conflit d'intérêts est défini ici comme toute situation qui pourrait compromettre ou mettre en doute l'objectivité des Fournisseurs par rapport aux intérêts de Capgemini. Les situations de conflit d'intérêts peuvent couvrir différentes réalités tant intentionnelles que non intentionnelles ; aussi, il est important d'être en mesure d'identifier, déclarer et de gérer efficacement les conflits d'intérêts s'ils se présentent. En cas de conflit d'intérêts, qu'il implique Capgemini ou l'un de ses employés, vous devez le signaler immédiatement à la direction de Capgemini.

Votre cousin est chef de projet chez Capgemini et fait partie de l'équipe chargée de sélectionner de nouveaux Fournisseurs pour un certain projet. Vous souhaitez que votre entreprise soit sélectionnée pour travailler sur ce même projet. Que faire ?



Vous et votre cousin devez informer l'équipe chargée de l'appel d'offres de votre relation, et votre cousin ne doit pas participer aux discussions ni à la sélection des Fournisseurs pour le projet auquel vous soumettez une offre.

Si vous ne divulguez pas votre relation et que votre entreprise est sélectionnée, Capgemini peut décider ultérieurement, si cette relation est découverte, de résilier le contrat, de réclamer des dommages et intérêts à votre entreprise et de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de votre cousin.



1.7 Délits d'initiés

Si vous avez connaissance d'informations importantes et non publiques concernant Capgemini, ses activités, ses clients ou ses partenaires commerciaux, vous ne devez ni acheter ni vendre des titres, ni entreprendre d'action visant à tirer profit de ces informations, y compris en les partageant à d'autres personnes.

1.8 Protection des données

Concernant le traitement des données à caractère personnelles (incluant confidentialité et sécurité des données), les Fournisseurs pourront agir soit en tant que Responsable du traitement des données (détermine la finalité et les moyens du traitement des données personnelles) ou en tant que Sous-traitant (traite des données personnelles à la place du Responsable du traitement des données).

Lorsque les Fournisseurs agissent en tant que Responsable du traitement des données, ils doivent protéger et sécuriser les données conformément aux exigences des lois applicables en matière de protection des données.

Lorsque les Fournisseurs agissent en tant que Sous-traitant, ils doivent agir conformément aux lois applicables en matière de protection ainsi qu'aux instructions spécifiques fournies par Capgemini agissant en tant que Responsable du traitement des données ou ses clients qui sont eux-mêmes Responsables du traitement des données.

Dans tous les cas, les Fournisseurs doivent appliquer les mesures techniques et organisationnelles exigées afin d'assurer un niveau de sécurité et de confidentialité approprié aux risques auxquels est exposée la donnée personnelle, et doivent être en conformité avec les exigences légales relatives au transfert de données personnelles.

1.9 Impacts environnementaux

Nous reconnaissons que nos activités d'achat et d'approvisionnement ont des impacts sur l'environnement et la société. Aussi, nous attendons des Fournisseurs qu'ils agissent, dans le cadre de leur relation commerciale avec Capgemini, ainsi qu'avec nos clients, partenaires et autres Fournisseurs, dans le respect de notre politique environnementale groupe⁵.

Nous attendons de nos Fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils nous aident à atteindre nos objectifs environnementaux et, le cas échéant, qu'ils participent à nos activités sociales et communautaires.

Nous encourageons nos Fournisseurs à prendre des engagements dans le but de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Pour chaque achat, nous analysons notre chaîne d'approvisionnement afin d'optimiser la stratégie, les choix de produits et de services et ainsi atteindre nos objectifs d'achats responsables.

⁵ <https://www.capgemini.com/about-us/management-and-governance/policies/environmental-policy/>



SECTION 2 - FACON DE TRAVAILLER DE CAPGEMINI AVEC SES FOURNISSEURS

Dans cette section 2, Capgemini vous informe sur sa manière de travailler avec ses Fournisseurs.

2.1 Bon de commande obligatoire

Capgemini applique une politique de " bon de commande obligatoire ", c'est-à-dire que nous commandons des produits ou services en émettant un bon de commande, et le paiement n'est effectué que lorsqu'il est fait référence à un numéro de bon de commande valide sur la facture. Vous ne devez pas commencer à travailler sans bon de commande.

Nous attendons des Fournisseurs qu'ils contractualisent avec Capgemini en prenant en compte les conditions générales d'achat de Capgemini.

2.2 Sécurité et travail sur les sites de Capgemini

Vous devez mener vos activités en toute sécurité en prenant toutes les mesures raisonnables pour minimiser l'exposition de Capgemini aux menaces de sécurité telles que le terrorisme, la criminalité et les pandémies.

Lorsque vous vous rendez ou travaillez sur les sites de Capgemini, vous vous conformez aux exigences de Capgemini en matière de santé et de sécurité. Lorsque vous travaillez sur le site d'un client de Capgemini, vous vous conformez à ses exigences en matière de santé et de sécurité.

Si vous avez connaissance d'un problème de santé, de sécurité ou de sûreté dans le cadre de votre travail avec Capgemini, vous devez le signaler sans délai à la personne compétente ou par le biais du canal de signalement approprié.

2.3 Enquêtes et sondages Fournisseurs

Capgemini peut réaliser des sondages périodiques pour évaluer sa chaîne d'approvisionnement, soutenir les exigences et les initiatives des gouvernements, mesurer la diversité de ses Fournisseurs, l'impact sur la communauté et l'environnement, et leur conformité globale aux principes énoncés dans la Section 1 du présent document.

Nous pouvons auditer nos Fournisseurs, dans le cas où des points d'alerte seraient soulevés en termes de non-conformité aux standards énoncés en Section 1.

Dans le cadre de nos revues d'activités achats, nous pouvons procéder à des audits et à des examens de nos Fournisseurs en lien avec ces exigences. Nous attendons de votre entreprise qu'elle nous soutienne dans ces démarches, sans frais pour Capgemini. Nous vous demandons de nous donner un accès raisonnable à toutes les informations pertinentes afin d'évaluer vos performances.

SECTION 3 – LIGNE D’ASSISTANCE ETHIQUE : SpeakUp



SpeakUp est un outil de signalement éthique, accessible en ligne et par téléphone, de gestion des incidents et de conseil.

Il est hébergé par un fournisseur de services indépendant, géré par notre fonction Group Ethics, et soutenu par notre réseau mondial de directeurs juridiques, responsables de la conformité et de l'éthique, ainsi que d'enquêteurs RH.

C'est un outil volontaire, confidentiel et qui permet de conserver l'anonymat. Capgemini le met à disposition de ses collaborateurs, clients, Fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Avec SpeakUp, Capgemini s'engage à écouter toute alerte ou préoccupation exprimée de bonne foi, à mener une investigation impartiale, à respecter le cadre juridique, à maintenir la confidentialité, et à vous protéger de toute forme de représailles.

SpeakUp permet de signaler des préoccupations et demander des conseils ou des directives sur des actions ou comportements qui :

- (i) Enfreignent nos Valeurs et nos aspirations éthiques, telles qu'énoncées dans notre charte Ethique et les directives associées ;
 - Ne respectent pas les lois, règlements et exigences de conformité internes applicables ;
- (ii) Sont susceptibles d'affecter de manière significative les intérêts vitaux de Capgemini et de ses sociétés affiliées.

Pour plus d'information à propos de **SpeakUp**, vous pouvez consulter la politique SpeakUp : www.Capgemini.com/speakup.Capgemini

“Un collaborateur de Capgemini fait des commentaires et propositions inappropriés de nature sexuelle à un de vos employés travaillant sur un des sites de Capgemini.”



*Soyez assuré(e) que nous ne tolérons pas ce type de comportement et nous encourageons chacun de vos employés à nous faire part de toute violation des droits humains en utilisant notre ligne d'assistance éthique, **SpeakUp**. Capgemini encourage une culture d'ouverture où tout le monde peut signaler, de bonne foi, une alerte ou une préoccupation, de manière confidentielle et tout en étant protégé de toute forme de représailles.*



APPENDIX A : DOCUMENT D'ACCEPTATION DU FOURNISSEUR

Acceptation du Code de Conduite du Fournisseur de Capgemini

Je soussigné(e) (prénom et nom)

Agissant en tant que (position / fonction dans la Société)

Représentant de la Société (nom de la Société) :

.....
.....

Adresse du siège social de la Société

.....
.....

Ville :

Code postal :

Pays :

Je confirme que la Société :

➤ **S'engage en son nom propre et pour son propre compte :** **Oui** **Non**

➤ **S'engage en son nom propre et pour son propre compte, et, au nom, et pour le compte de ses filiales :**
 Oui **Non**

➤ **S'engage en son nom propre et pour son propre compte, et au nom de sa maison mère, et pour le compte de toutes ses filiales :** **Oui** **Non**

Je reconnais avoir pris connaissance du document **CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR DE CAPGEMINI** qui s'applique à tous les Fournisseurs de Capgemini, et j'engage ma Société, détails fournis ci-dessus, à respecter toutes les dispositions de la **Section 1** de ce document.

Je reconnais également que Capgemini peut résilier immédiatement tous les accords conclus avec la Société, sur notification écrite à la Société, si la Société enfreint l'une des clauses de ce document, si elle n'informe pas Capgemini de toute modification des déclarations faites dans le présent document ou si elle ne coopère pas en fournissant des informations démontrant la conformité avec la **section 1 du CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR DE CAPGEMINI**. La violation de ces clauses sera considérée comme une violation substantielle de tous les accords en vigueur entre Capgemini et la Société.

Date (JJ/MM/AA)

Cachet

Signature..... au nom et pour le compte de la Société

AVIS IMPORTANT :

Ce formulaire doit être rempli et signé par un représentant dûment autorisé de la société et envoyé à votre interlocuteur Capgemini en charge des achats.